

ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 / MADAGASCAR



OAM / Membre de :



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

FARA RAHOELIARIVAHY (MANDAT MARS 2023 - MARS 2027)



Alors que nous entamons la deuxième année depuis l'élection du conseil, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance envers les membres du conseil, dont le dévouement indéfectible a été le moteur de nos avancées significatives. Aux membres actifs et à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien, je vous adresse un sincère merci. Chacune de vos contributions a été une pierre

précieuse pour la reprise du redressement de l'édifice de notre institution. Les défis que nous avons fixés lors de notre campagne sont en bonne voie.

La cohésion au sein de notre communauté s'est renforcée, tout comme la notoriété de notre Ordre.

Les sessions de formation et d'accompagnement technique ont été des moments cruciaux pour enrichir nos compétences, explorer de nouvelles techniques, matériaux et équipements, facilitant ainsi nos prescriptions.

En établissant le bilan de notre première année de mandat, je souligne notre respect scrupuleux des textes de lois régissant notre Ordre. Bien que certaines instances persistent dans la méconnaissance de notre métier, nous sommes honorés de la reconnaissance de nos partenaires, qui ont généreusement sponsorisé nos événements.

En cette année 2024, je vous encourage à poursuivre notre engagement commun pour l'avancement de notre profession. Que cette année soit remplie de réussites architecturales mémorables.

N'oubliez pas : « **L'Ordre, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS TOUS ENSEMBLE** »

LES TEXTES ET RÉGLEMENTATIONS PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY ET DE SON CONSEIL NATIONAL



L'Ordre des Architectes Malagasy existe depuis 30 ans et le métier d'Architecte est une profession réglementée à Madagascar au même titre que celle des médecins et avocats ou encore notaires.

Reconnu d'utilité public national, la création architecturale est légiférée par différents textes de lois. Leur application sont en ordre d'importance hiérarchique comme ci-après, et la création de nouveaux textes ou de modifications ne peuvent se faire que par Décret d'application en présence de l'OAM. Les règles sont les suivantes:

OAM / Membre de :



ORDONNANCE N° 93-018 Portant institution de l'Ordre des Architectes Malagasy OAM et le règlement de la profession.

DÉCRET N° 93-455 Portant sur l'application de l'Ordonnance n° 93-018.

DÉCRET N° 99-773 Portant institution du Conseil de l'Ordre des Architectes Malagasy.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Portant sur l'organisation et la gestion de l'Ordre.

LES STATUTS JURIDIQUES DU 08/07/2022 Portant sur le régime fiscale de l'Ordre des Architectes Malagasy.

LES MISSIONS RÉGALIENNES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY / CNOAM DURANT CES 4 ANNÉES DE MANDAT

L'Ordre des Architectes veille à l'organisation et la protection de la profession d'Architecte sur tout le territoire, et a pour missions:

- ❁ Assurer l'application des réglementations au sein du tableau de l'Ordre des Architectes Malagasy;
- ❁ Garantir le respect de la déontologie et de la discipline des architectes et des sociétés d'architecture;
- ❁ Renforcer l'organisation des formations continues et de l'organisation de l'enseignement dans les études en architecture sous toutes ses formes;

- ❁ Veiller à la protection juridique de la profession et des modalités d'exercices;
- ❁ Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics;
- ❁ Valoriser la cohésion des architectes et leur notoriété par l'organisation de diverses actions pour la promotion de la profession sur le national et à l'international;
- ❁ Participer à la veille de la commande publique dans toutes les régions;

63 architectes

Organisés en sociétés d'architecture

En architectes libérales

En architectes salarié(e)s

Consultable aux adresses :

contact@oam.mg

www.oam.mg

** Mandat de Mars 2023 à Mars 2027*

LES ACTIVITÉS ET AVANCÉES MAJEURES DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MANDAT DU CNOAM (MANDAT MARS 2023 - MARS 2027)

RELATIONS INTERNATIONALES

***UIA :** 2022, Membre de l'Union Internationale des Architectes;

***AUA :** Octobre 2023, Membre de l'Africa Union of Architects; et Élu(e) en Responsable de la Commission Éducation de la Région-Est Afrique de la Secrétaire Générale Voninkazo Randrianarisolo.

Les autres Commissions nationales portées par :

- Éthique et Pratique: Fara Rahoeliarivahy
- Patrimoine et Culture: Herizo Randria
- Recherche et Technologie: Angelo Zasy
- Habitat et Environnement: Sandrine Raveloson

***COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LES SUJETS DE LA LIBRE ECHANGE (ZLECAF /SADC) :** Mars 2024, Membre désigné par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat; encadrant les domaines de la Construction et Ingénierie, ainsi que sur l'Architecture, avec le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, et de l'Ordre des ingénieurs;

PATRIMOINE

***CRÉATION DU DÉPARTEMENT NATIONAL POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DES SITES HISTORIQUES / OAM :**

Décembre 2023, L'Ordre des Architectes Malagasy renforce ses engagements et s'accorde sur les prérogatives de l'article 3 de l'Ordonnance N°93018 qui remet l'Architecte au centre de tous les projets de conception et de sauvegarde des patrimoines nationaux bâtis à caractère culturel, culturel, commémoratif et muséologique;

3

LA PROFESSION RÉGLEMENTÉE

***PARTENARIAT AVEC L'EDBM :** Selon l'Article 31 de l'Ordonnance N°93018 qui stipule le caractère réservé du port du Titre d'Architecte par celles et ceux strictement inscrit(e)s à l'OAM; l'Ordre des Architectes Malagasy s'est appuyé de l'EDBM pour sécuriser le métier, et recadrer ainsi la création d'entreprise dans l'ensemble du secteur exerçant dans le domaine de toute conception architecturale.

Désormais, aucune nouvelle entreprise nationale ou étrangère ne peut exercer et/ou ouvrir sa société à Madagascar, sans l'accord de l'OAM au préalable.

Par ailleurs, pour rappel, toute usurpation du titre est passible des peines prévues à l'Article 258 du code Pénal.

L'application des obligations tenues en coopération et sous vérification de l'EDBM est à caractère rétroactif pour les sociétés exerçant dans l'illégalité.

4

LA FORMATION CONTINUE

Le renforcement des compétences est l'une des priorités de l'Institution et de ce mandat. Les architectes comme toutes les professions libérales doivent entretenir leur compétence tout au long de leur carrière.

En application de son règlement intérieur RI*, l'organisation des formations est réorganisée et sous la responsabilité des Vice-Président.

Plusieurs partenariats avec les entreprises formateurs et/ou fournisseurs de produits sont réalisés, et permettent la mise en place dès cette première année de mandat de :

09

formations
soit près de 1 par mois

* Mandat de Mars 2023 à Mars 2027

5

ÉCOLE D'ARCHITECTURE MALAGASY

Article 28 de l'Ordonnance N°93018 : La teneur et l'organisation de l'enseignement de l'Architecture à Madagascar doit avoir le concours et l'approbation du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Conformément à l'énoncé de son Ordonnance, durant l'année 2023, l'OAM s'est intéressé à l'organisation des écoles enseignant la pratique de l'architecture sous toutes ses formes à Madagascar: 11 écoles ont été répertoriées à ce jour*.

Depuis Janvier 2024, en partenariat avec la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat CCIA* , l'OAM assure la réflexion sur l'organisation de la mise en place d'une École d'Architecture Malagasy à Antananarivo.

En parallèle, toutes les études sont partagées à l'échelle continentale africaine, au sein de l'AUA* : cela pour établir la qualité des contenus de l'enseignement, reflétant les spécificités: locale, nationale et panafricaine.

Fin Février 2024 : Rencontre avec tous les établissements enseignant l'architecture, y compris les étudiants. Cette rencontre fut l'occasion d'échanger aussi avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes-Mauritius en délégation sur Madagascar.

L'OAM revient au devant de l'enseignement, et encadre les priorités sur le national, en invitant toutes les écoles à se conformer aux exigences de l'Institution; qui désormais, ouvre ses portes à toutes discussions fructueuses pour l'amélioration de l'enseignement et surtout à l'EMPLOYABILITÉ des jeunes professionnels sur l'ensemble du territoire malagasy.

150

Étudiants

En étude de l'architecture sortant par an, en recherche d'emploi

* Mandat de Mars 2023 à Mars 2027

6

ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

L'accès aux marchés publics fait partie des priorités du CNOAM durant ce mandat, car l'Architecte est un acteur majeur et garant de la qualité architecturale et urbaine.

- ▶ **Encore peu de TDR sont directement adressés aux architectes OAM ;**
- ▶ **Encore trop peu d'architectes répondent aux projets en marchés publics ;**

Pour ce faire, plusieurs améliorations sont entreprises au sein de l'institution, notamment par la création de documents pour la promotion du rôle de l'architecte, de l'importance d'une demande de Permis de Construire (DPC); et l'organisation de Concours d'Architecture.

En première réponse, depuis le Salon International de l'Habitat en Novembre 2023 dernier, 2 guides ont été créés à cet effet en libre service, et téléchargeables depuis le site internet de l'Ordre www.oam.mg; ainsi que de vidéos définissant les

bénéfices d'un recours à l'architecte pour toute construction.

▶ **Prendre un Architecte est obligatoire à partir de 150m² de surface habitable de construction: Ordonnance N°93018, y compris le Dépôt d'un Permis de Construire.**



Guide Architecte



Guide Concours



<https://oam.mg/travailler-avec-larchitecte/>

05

Appels d'offres

Récoltés et transmis aux membres du tableau OAM durant l'année

* Mandat de Mars 2023 à Mars 2027

RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE

L'Architecte/Urbaniste au centre de tout développement du territoire, tel est l'enjeu de l'OAM dès cette année 2023.

Le métier étant une profession réglementée depuis 1993, le CNOAM s'est engagé à remettre le dialogue autour de l'architecte/urbaniste.

Plusieurs entités publiques et privées ont répondu à l'appel; et depuis juillet 2023 ont entamé ensemble diverses améliorations et échanges pour faire de l'architecture un secteur de sécurisation et de vecteur d'investissement fiable aussi à Madagascar:

- ▶ **EDBM**
- ▶ **MATSF**
- ▶ **CUA**
- ▶ **Ordre des ingénieurs**
- ▶ **Avocats**
- ▶ **OATF**

Plusieurs travaux sont depuis en cours d'élaboration commune, afin d'encourager les investissements à Madagascar par le biais du secteur du bâtiment et

de l'aménagement des territoires.

Secteur public et privé se sont accordés sur la nécessité de réguler l'environnement juridique et réglementaire du secteur bâtiment en appuyant le renforcement des modalités de demande et de délivrance des Permis de Construire.

À cet effet, plusieurs démarches sont entreprises, notamment une collaboration accrue entre Ministère en charge de l'Aménagement des Territoires, de l'Observatoire de l'Aménagement du territoire et du foncier, avec l'Ordre des Architectes Malagasy.

Nombreux développements seront améliorés durant l'année 2024, avec des résultats concrets dont l'OAM en sera un des acteurs principaux.

ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY

Une Profession réglementée par Ordonnance nationale n°93-018

L'architecte garant de la qualité architecturale et urbaine

À partir de 150m² de surface de plancher de Permis de Construire, l'appel à l'Architecte OAM est obligatoire par décret national

Sécurité d'Investissement !

contact@oam.mg
www.oam.mg

ORDRE des ARCHITECTES MALAGASY



COMMUNICATION

Persuadé qu'aucune information ne peut se faire sans une bonne communication, **l'OAM s'est concentré en cette année 2023 à la vulgarisation du métier d'architecte/urbaniste** en multipliant ses réunions d'informations, d'échanges et de partenariats avec plusieurs entités publiques (Ministères, Mairies, EDBM...) et privées (Entreprises, GEM, Ordre des ingénieurs, ICS...)

Les enjeux du développement de nos territoires sont multiples et demandent les efforts de toutes les parties prenantes; c'est la raison pour laquelle, **l'Ordre des Architectes Malagasy a tenu à s'engager fortement dans plusieurs sujets régaliens sur le national et à l'international.**

En plus, conscient du rôle que peuvent avoir les professionnels architectes sur le territoire, **l'OAM s'est rapproché de la population malagasy**, à travers des initiatives de BtoB, des projets de vulgarisation du Permis de

Construire, de la mise en information de leurs rôles et leur importance auprès des usagers par l'intermédiaire de vidéos de présentations, et bien d'autres en illustration de ce rapport d'activité 2023.

- ✿ **Journée de la femme;**
- ✿ **Plan National Qualité (Solimotel);**
- ✿ **Salon international de l'Habitat (Hazovato);**
- ✿ **1ère Journée Mondiale de l'Architecture à Madagascar + 30ans OAM (Radisson Blu);**
- ✿ **Journée Mondiale de l'Urbanisme;**
- ✿ **Création du Département National pour la préservation du Patrimoine et des sites historiques;**
- ✿ **Rencontre avec les écoles et étudiants nationaux dans l'enseignement de l'architecture;**

83

Réunions

y compris en interne
et publiques

07

Événements

Nationaux

QUELQUES ACTIONS

ILLUSTRÉES DE L'OAM // 2023



RENCONTRE AVEC M.LE MAIRE NAINA ANDRIANTSITOHAINA (CUA)



RENCONTRE AVEC DGAT MATSF M. ZAKA ANDRIAMAHAFALY & Mme MAHERY ANDRIANASOLO DGOATF



RENCONTRE AVEC LA CEO JOSIELLE RAFIDY (EDBM)



RENCONTRE AVEC LE MINISTRE M.HOULDER RAMAHOLIMASY (MATSF)



RENCONTRE 30 ANS OAM / MATSF (MINISTRE HOULDER RAMAHOIMASY) / AUA (SG VINESH CHINTARAM / VP STEPHEN INYANGALA)



RENCONTRE AVEC LE SG MATSF M. THIMOLEON RAKOTOARISOA



CONFÉRENCE CCIA / ARMP / MARCHÉS PUBLICS



CONFÉRENCE SADC / (MICC) Mme. TSIOTHERINIAINA ANNICKE



CONFÉRENCE PLAN NATIONAL QUALITÉ AVEC EDBM / FIAVAMA / ICS



CONFÉRENCE ZLECAF / M. GIL RAZAFINTSALAMA (GEM) / ROJO RABARIJAONA (EDBM)



CRÉATION DU DÉPARTEMENT NATIONAL POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DES SITES HISTORIQUES



SIH 2023



SALON INTERNATIONAL DE L'HABITAT / SIH 2023



SIH 2023



1ÈRE JOURNÉE MONDIALE DE L'ARCHITECTURE À MADAGASCAR (JMA), ET 30ÈME ANNÉE D'ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY / MATSF / AUA / OAM



CÉRÉMONIE D'ADHÉSION DE L'OAM AU SEIN DE L'AUA



CONFÉRENCE AVEC LES ÉCOLES ENSEIGNANT L'ARCHITECTURE À MADAGASCAR ET AVEC ENSA NANTES-MAURITIUS



RENCONTRE AVEC ÉCOLE SUPÉRIEURE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE NANTES-MAURITIUS / ENSANM



CONFÉRENCE BUDGÉTAIRE 2023 / OAM / MEMBRES ARCHITECTES



VOEUX NOUVEL AN 2024 & RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 /OAM / MEMBRES ARCHITECTES

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MALAGASY (CNOAM)

DES ENGAGEMENTS **NATIONAUX** & **INTERNATIONAUX**

Les membres du CONSEIL (CNOAM)

PRESIDENTE
Fara Hanitra RAHOELIARIVAHY

VP1 : A165
Michaelangelo ZASY

VP2 : A 157
Herizo RANDRIA

SG : A164
Voninkazo RANDRIANARISOLO

SGA : A167
Sandrine RAVELOSON

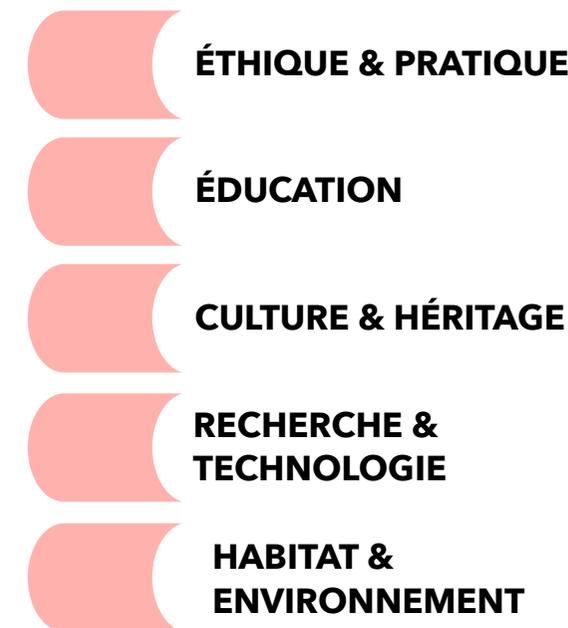
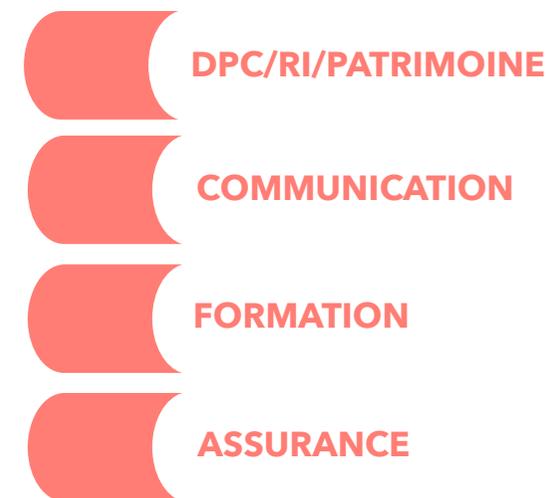
CONSEILLER : A156
Andry Nirina C. RAZAFINDRIAKA

CONSEILLER : A168
Michael A. RAKOTONIAINA

CONSEILLER : A170
Christel SAM

CONSEILLER : A144
Mahefa REBOZA LINIGNY

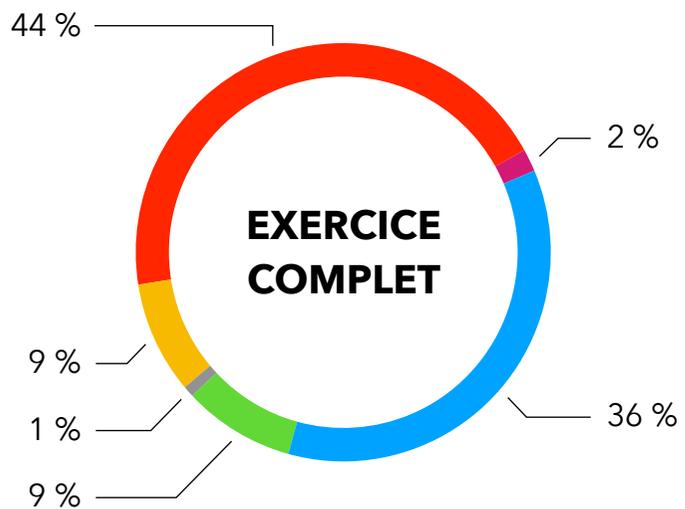
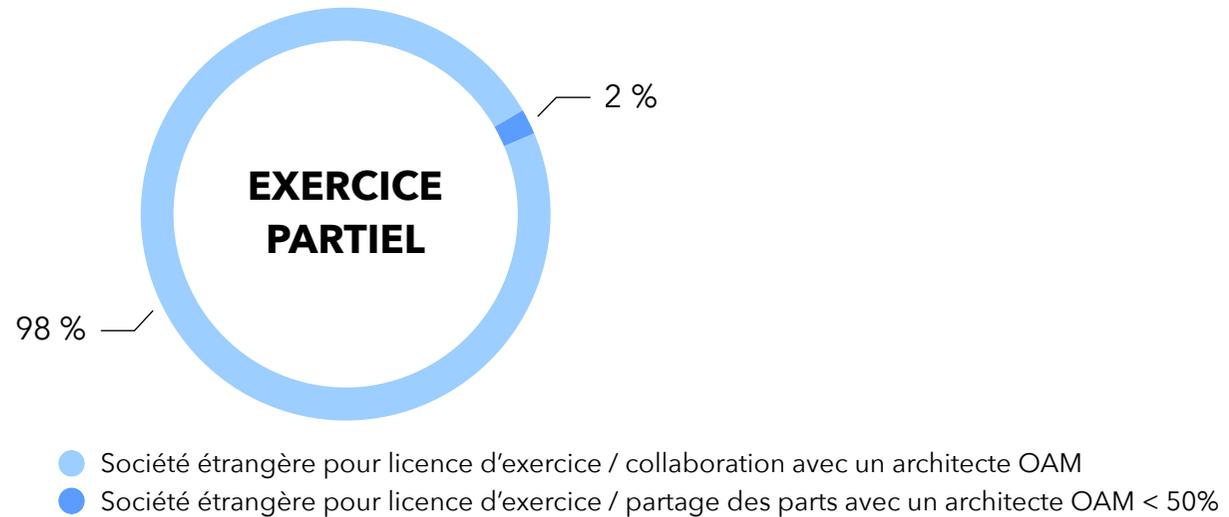
TRESORIER : A110
Mamitiana O. ANDRIAMANALINA



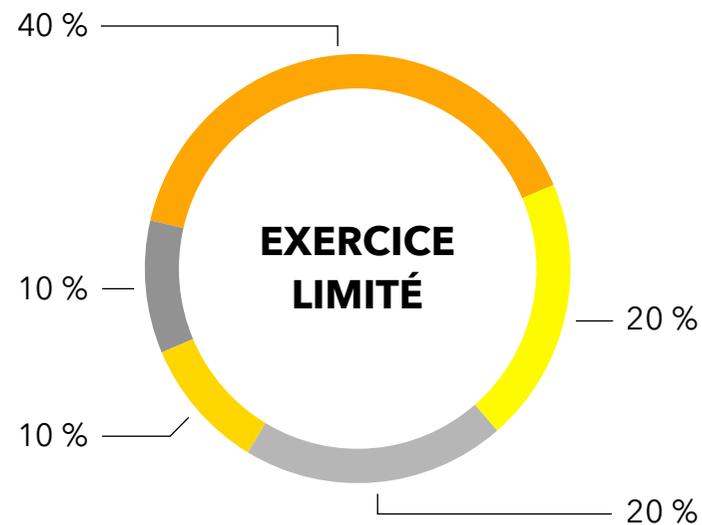
// Mandat Mars 2023 - Mars 2027 //

L'OAM SE RENFORCE ET S'ORGANISE EN PLUSIEURS MODES D'EXERCICES

Les données suivantes sont issues d'une simulation prévisionnelle; et prenant compte des dispositifs de l'Ordonnance N°93018 et du Règlement Intérieur RI*, afin de statuer les modes d'exercices de l'année 2024 et leur organisation.



- Titre architecte Senior
- Titre architecte Junior
- Architecte stagiaire
- Société d'Architecture Architecte majoritaire
- Société Architecte libéral
- Honorariat



- Salarié niveau L3
- Salarié niveau M2
- Société niveau L3
- Société niveau M2
- Société Non-archi (hors circuit enseignement UIA/UNESCO/AUA)

LE BUDGET 2024 PRENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS MODES D'EXERCICES OAM

RAPPEL

Les droits administratifs, les cotisations des architectes et des sociétés sont perçues de manière obligatoire au niveau national.

Les cotisations sont désormais organisées pour le fonctionnement des différentes commissions d'études, des droits fixes au fonctionnement de l'Institution et surtout pour la protection et l'amélioration du cadre professionnel des inscrits.

A

TRÉSORERIE RÉELLE POUR 63 COTISANTS

MARS 2023

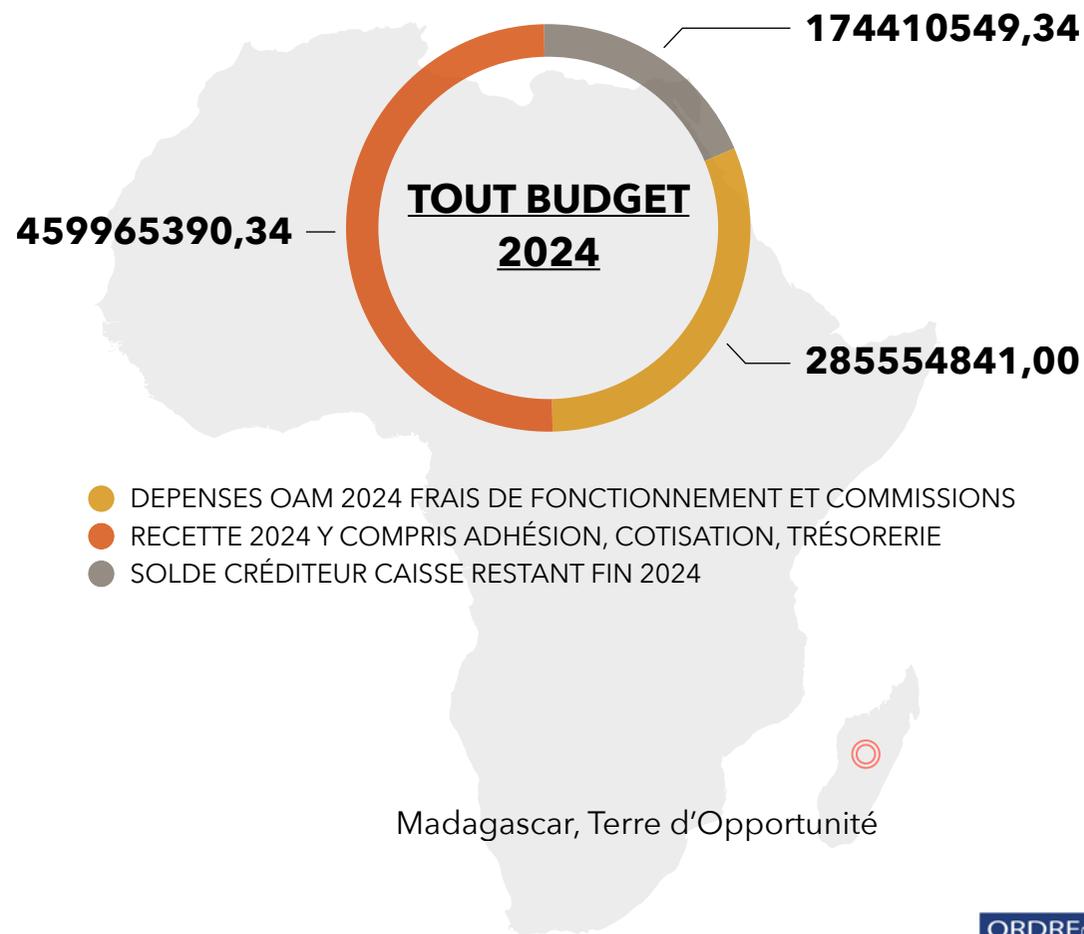
53 320 498,83Ar

MARS 2024

11 465 390,34Ar

B

BUDGET PRÉVISIONNEL SUIVANT LES NOUVEAUX MODES D'EXERCICES APPLIQUÉS DÈS 2024 ET ORGANISATION DES COMMISSIONS



LES REMERCIEMENTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

VONINKAZO RANDRIANARISOLO

(MANDAT MARS 2023 - MARS 2027)



En tant que Secrétaire Générale de l'Ordre des Architectes Malagasy, je tiens à remercier la Présidente Fara Rahoelirivahy pour sa capacité d'être à l'écoute de chaque membre du Conseil et du tableau; fédérer la diversité d'opinions au sein du Conseil et des membres.

Je remercie également tous les membres du Conseil, qui sont bénévoles et pourtant ne ménagent pas leurs efforts d'investissements en temps et financiers, alloués à l'Ordre des Architectes Malagasy.

Chacun a pris leur engagement à la mesure de leur possibilité, avec dévouement, et ont fait beaucoup de sacrifices également dans leur vie professionnelle et familiale tout au long de cette première année dans le but de faire avancer notre institution, et améliorer le cadre d'exercice de notre profession à Madagascar.

Nous remercions également :

- Tous nos partenaires qui nous ont soutenu pour les 30 ans de l'OAM dans le cadre de nos événements et tout au long de cette année 2023-2024 ;
- Nos partenaires dans les formations et l'amélioration des compétences de nos membres ;
- Toutes les institutions nationales et internationales qui ont accepté de nous recevoir pour une collaboration commune et pour leurs soutiens dans les actions menées et à mettre en place dans le futur :
 - ▶ Ministère de tutelle aménagement du territoire et toute son équipe, Ministre, SG, DGAT, OAT ;

- ▶ MICC pour la mise en place des commissions de travail pour le ZLECAF et SADC ;
- ▶ Toutes les ministères qui nous ont reçues et nous ont sollicités pour travailler ensemble ;
- ▶ L'AUA et toute son équipe Président, SG, VP région-Est, des Présidents des différentes commissions et leurs membres de commissions de la région Est ;
- ▶ L'EDBM pour la protection du titre et sécurisation des investissements ;
- ▶ Éric Beantanana (ICS) pour l'intégration de l'Ordre des Architectes Malagasy dans le Plan National de qualité, communication sur le ZLECAF ;
- ▶ La CCIA pour leur confiance dans la mise en place des bases de l'École d'Architecture à Madagascar et la valorisation de leur patrimoine ;
- ▶ Le GEM dans leurs sollicitations de collaborations et ZLECAF ;
- ▶ Dans le cadre du Département National du Patrimoine : Les propriétaires du Rova d'Antsahadinta, Unesco, Université d'Antananarivo département Anthropologie, Sociologie, Histoire, Musée de la photo, L'Académie Malagasy ;
- ▶ Les archives Nationales ;
- ▶ La Commune Urbaine d'Antananarivo CUA ;
- ▶ Les membres de l'ICC ;
- ▶ Notre gestionnaire de site internet par sa réactivité ;

- Tous les partenaires privés et partenaires publics qui nous ont sollicités dans la mise en place des réformes en cours ou des partenariats pour avancer ensemble dans le développement durable de Madagascar ;

Nos partenaires des 30 ans



Site : www.oam.mg
E-mail : contact@oam.mg
Tel / whatsApp: +261 (0)38 25 000 25
Facebook : [Ordre des Architectes Malagasy](#)
Linkedin : [ordre-des-architectes-malagasy-oam](#)
Instagram : [ordre_des_architectes_malagasy](#)



Guide Architecte



Guide Concours

